



Recensement du 19 JANVIER au 25 FEVRIER 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le recensement traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles, réalisées par les communes, et organisées et contrôlées par l'INSEE.

A Vichy, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population répartie sur l'ensemble du territoire. Cette année, le recensement se déroulera du **19 janvier au 25 février**.

Les 8 % de foyers concernés, prévenus cette semaine par un courrier déposé dans leur boîte aux lettres, recevront, d'ici à la fin février, la visite d'un des agents recenseurs, identifiables grâce à leur carte officielle tricolore avec photographie et signature du maire.

Cette année, LE RETOUR DES QUESTIONNAIRES DEVRA SE FAIRE PRIORITAIREMENT PAR INTERNET sur le site <http://le-recensement-et-moi.fr/> en utilisant les codes d'accès personnels remis par l'agent recenseur.

Les personnes souvent absentes de leur domicile et ne disposant pas d'un accès à internet, pourront confier leurs questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin également concerné par le recensement, qui les remettra à leur agent recenseur, ou les retourner directement en mairie, au service population.

Participer au recensement est important et obligatoire. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires en ligne ou fournis par les agents recenseurs.

☛ *Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Service Population de la Mairie de Vichy, place de l'Hôtel de Ville - tel 04.70.30.17.21*

CONTACTS PRESSE

VILLE DE VICHY - DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Dominique Lagrange 04 70 30 17 02 • d.lagrange@ville-vichy.fr

Marie-Bénédicte Reynard 04 70 30 55 12 • communication@ville-vichy.fr